

MINISTÈRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité " Travail * Progrès "

CABINET

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT

CIRCULAIRE N° 016 /MTE/CAB/DGE

A l'attention des opérateurs économiques

Objet : Rappel sur l'annulation des autorisations

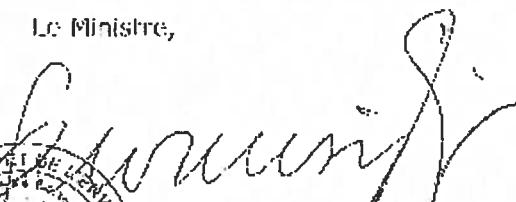
Il m'a été donné de constater que la circulaire n° 016/MTE/CAB du 16 avril 2007, relative à l'annulation des autorisations non conformes d'ouverture des installations classées n'a pas connu une stricte application.

Par conséquent, il est rappelé aux opérateurs économiques que, dépassé le délai du 31 mars 2008, toutes les autorisations délivrées antérieurement sont nulles et de nul effet.

Je tiens au strict respect de la présente circulaire.

Fait à Brazzaville, le 16 mai 2008

Le Ministre,



André OKOMBI SALISSA